

## Qui participe à l'enquête ?

L'enquête concerne toute la population résidente des pays européens, âgée de 15 ans et plus. Parce qu'il n'est pas possible d'interroger l'ensemble de la population de chaque pays, seul un échantillon de personnes participera à l'enquête.

En France, 4 200 logements ont été tirés au sort et votre logement en fait partie. Une seule personne de votre ménage pourra participer à cette étude.

Ce mode de sélection permet d'affirmer que les réponses des personnes choisies seront représentatives de celles de l'ensemble de la population. Il est ainsi important que seules les personnes sélectionnées répondent; un de leurs voisins ou leur conjoint ne peut pas les remplacer, car le choix effectué – donc la représentativité – ne serait plus respecté.

## Qui conduit l'enquête ?

En France, les universités Sciences Po et l'EHESS, en collaboration avec le CNRS, organisent la collecte des données selon une méthodologie très stricte, certifiée au niveau européen. L'institut de sondage IPSOS est chargé de réaliser les interviews.

---

## Où puis-je obtenir davantage d'informations ?

Pour toute information supplémentaire au sujet de l'enquête, n'hésitez pas à appeler le numéro vert suivant : 01 71 25 04 10 (de 9h à 18h, numéro gratuit).

Vous pouvez également consulter le site web de l'enquête en France : <http://ess.sciencespo.com>

---

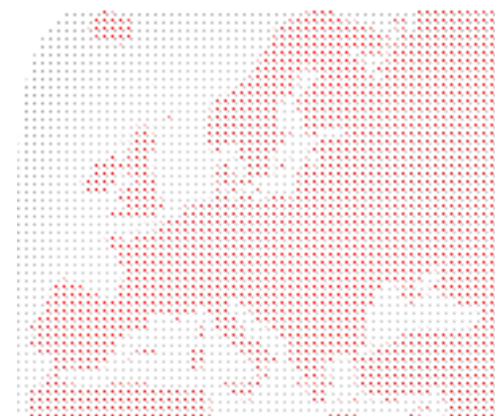
*« La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de la société IPSOS pendant le délai où ces informations sont gardées sous forme nominative par la société d'enquête (courrier à envoyer dans un délai de deux mois) »*

---



# Enquête Sociale européenne, France 2014

---



*Avec le soutien du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*



## Qu'est-ce que l'enquête sociale européenne ?

Cette enquête représente la volonté de mieux cerner comment les gens vivent aujourd'hui en Europe. Il s'agit d'un relevé des valeurs, des attitudes et des comportements sociaux de la population. Cette enquête est réalisée en même temps dans de nombreux pays européens.

Lancée en 2002, cette enquête se répète tous les deux ans. Elle se déroule donc cette année pour la septième fois.

## Qu'apporte cette enquête ?

La comparaison dans le temps et dans l'espace et la variété des thèmes abordés forment une ressource importante à la fois pour la recherche et l'enseignement et pour l'action publique. Il leur est possible d'utiliser les résultats pour comprendre la situation actuelle, mais aussi pour proposer des solutions et améliorer la qualité de vie de tout un chacun.

On compte aujourd'hui plus de 70 000 utilisateurs dans le monde de cette enquête.

## Comment les interviews sont-elles menées ?

Les ménages sélectionnés seront contactés par un chargé d'enquêtes de l'institut IPSOS. Celui-ci choisira par tirage au sort la personne qui répondra au questionnaire et conviendra avec elle d'une date et d'une heure pour l'entretien. L'entretien dure environ une heure.

## Quelles sont les questions posées ?

Aucune connaissance particulière n'est nécessaire pour répondre. Nous solliciterons l'avis de la personne sélectionnée sur divers aspects de la vie de tous les jours et nous lui demanderons quels sont ses comportements par rapport à ces aspects. En particulier, certaines questions porteront sur son mode de vie, sa santé, et d'autres aborderont le thème de l'immigration. Nous lui poserons également quelques questions sur sa situation personnelle comme son âge, sa profession et sa formation.

## Que deviennent les réponses ?

L'anonymat des réponses est garanti, c'est-à-dire que les noms et les adresses des personnes interviewées ne seront pas conservés. Il sera donc impossible de retrouver l'identité des personnes qui auront répondu à l'enquête.

Les données anonymes seront ensuite mises à la disposition des chercheurs pour qu'ils puissent réaliser des statistiques globales.

La Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) a approuvé les mesures visant à préserver la confidentialité des répondants dans le cadre de cette enquête.

## Qui finance l'enquête ?

C'est le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) qui financent cette étude en France. Au niveau européen, l'enquête a le soutien de la Commission européenne.



## AVIS DE PASSAGE

Madame, Monsieur,

Le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) réalise une importante enquête sur différents aspects de la vie des personnes qui habitent en France. Des questions sur votre bien-être, vos valeurs ou encore votre opinion sur des différents sujets de société vous seront posées afin de mieux cerner vos préoccupations et vos attentes. Votre participation est essentielle pour prendre en compte la diversité des situations en France et ainsi garantir la qualité statistique des résultats.

Dans ce cadre, je soussigné(e) Mr / Mme ....., chargé(e) d'enquête de la société IPSOS  
me suis présenté(e) à votre domicile le ..... à ..... heures .....

- Le questionnaire a été réalisé. Nous vous remercions pour votre participation.
- Le questionnaire n'a pu être réalisé : dans l'impossibilité de vous joindre, je vous propose de repasser à votre domicile  
le ..... à ..... heures .....

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible à ce moment, où tout simplement si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur le dispositif d'enquête, vous pouvez me contacter via le numéro vert national 01.71.25.04.10 ou directement sur mon téléphone personnel  
au .....

« La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de la société IPSOS pendant le délai où ces informations sont gardées sous forme nominative par la société d'enquête (courrier à envoyer dans un délai de deux mois) »